

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 22 MAI 2023

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Anne-Charlotte Bénichou, Frédéric Henriot, Ariane Wachthausen, Elisabeth Caux, Elisabeth Delamoye, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Kaouthar Benameur, Laurent Remy, Patrick Villette, Caroline Danhiez-Caillet, Pierrick Courilleau, Eric Lucas.

Absents excusés représentés :

Pierre Bertiaux	Pouvoir à Mireille Delafaix
David Saussol	Pouvoir à David Ros
Alexis Midol-Monnet (arrivée à 20 h37)	Pouvoir à Eliane Sauteron
Hervé Dole	Pouvoir à Anne-Charlotte Benichou
Albert Da Silva	Pouvoir à Frédéric Henriot
Elisabeth De Lavergne	Pouvoir à Martine Charvin
Christophe Le Forestier	Pouvoir à Philippe Villette
Louis Leroy	Pouvoir à Caroline Danhiez-Caillet

Absents : //

Nombre de conseillers en exercice : 33
Nombre de présents à 20h30 : 25
Nombre de votants : 33

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Laurent Remy est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2023-43 – FAMILLE, PARCOURS EDUCATIF ET CITOYEN – MODIFICATION DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE

Le Conseil municipal d'Orsay,

Vu l'article L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R.2324-30 du Code de la santé publique,

Vu la délibération n° 2014-105 du 09 juillet 2014 relative aux règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance,

Vu la délibération n° 2022-76 du 26 septembre 2022 relative aux modifications des règlements de fonctionnement des établissements d'accueil de la petite enfance,

Vu l'avis de la Commission de la Vie de la Cité du 15 mai 2023,

Considérant qu'il convient de modifier les paragraphes du règlement de fonctionnement pour mentionner les nouvelles obligations réglementaire en référence à la loi Accélération et Simplification de l'Action Publique du 08 décembre 2020 ainsi que du décret du 31 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Approuve** la modification du règlement de fonctionnement des EAJE.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le présent règlement de fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance et tous les documents y afférents.
- **Décide** l'entrée en vigueur du règlement ainsi modifié et les protocoles annexés à compter du 1^{er} juin 2023.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

30 MAI 2023
30 MAI 2023

David ROS
Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne

